



INFORMATION

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi **soir** 25 Octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Viriat.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 11 au 13 Octobre 2024 est assurée par M. CONTET Jacques au 06.68.44.06.97



RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH / FEUILLES DE PLATEAU

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le dimanche à 20 heures.

Les feuilles de plateau U11—U9—U7 doivent être scannées et intégrées dans Footclubs par les clubs.

Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District.

NOUVELLE MESSAGERIE DES CLUBS

Pour faire suite aux nombreux problèmes de sécurité rencontrés en ce début de saison et pour vous faire bénéficier de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle messagerie des clubs vous est proposée depuis le 12 Septembre 2024.

Toutes les informations ont été envoyées par courriel le 12 septembre et sont aussi disponibles sur les sites internet du District et de la LAuRAFoot.

Merci aux clubs de bien vouloir faire le nécessaire.

De ce fait, les courriels émanant d'adresses personnelles ne sont plus acceptés.

AMICALE DES ANCIENS DIRIGEANTS DU DISTRICT

Réunion du 10 Octobre 2024

Présents : Françoise DELOY, Jacques REYDELLET, Yannick GAUTHIER, René PRADA.

Excusé : Henri BENEJAN.

Carnet noir

Suite au décès de Mme BURGAT Renée, le président, les membres du bureau, les adhérents présentent à M. Gérard BURGAT, ainsi qu'à sa famille, leurs sincères condoléances en cette douloureuse circonstance.

Le Samedi 28 Septembre a eu lieu au restaurant O TROLL, comme à l'accoutumé, le concours de pétanque 2024.

Pour le repas, nous étions 20 et 13 pour la gratinée.

La journée s'est passée dans une bonne ambiance malgré une météo médiocre.

A tous les amicalistes

Le bureau de l'amicale a changé la date pour la belote.

Celle-ci aura lieu le Samedi 30 Novembre 2024 à 11H45 O TROLL à Viriat.

Le Président,
Yannick GAUTHIER

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 08 Octobre 2024

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Tarik TEKBIKAK, Antony STADELMANN,

Assistent Visio : Guillaume STRIPPOLI, Céline MEILHEURAT, Sylvain FEYEUX, Olivier GUICHERD, Anthony TARTARIN, Baptiste PIQUET

Excusé : Christophe SABIN

Assiste : Alexis CURT

📍 Une FIA FUTSAL aura lieu le 21 décembre 2024. Elle sera obligatoire pour officier sur les compétitions Futsal organisées par le district l'hiver prochain. Lieu à définir.

⚠️ Les journées de formation mi saison et de rattrapage des tests auront lieu les 18 et 25 janvier 2025 dates et lieu à confirmer. La convocation sera faite par mail.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Timoléon Dupain, Izzet Altan pour faire leur compte rendu d'observation de jeunes arbitres.
- Willy Pitou concernant une méprise et demande d'explications dans son dossier de mutation, Réponse faite.
- Sylvain Feyeux annonçant son indisponibilité suite opération jusqu'au 15 janvier 2025.
- Pierre Hermann pour une erreur dans le dernier PV, et annonçant une indisponibilité médicale du 16/09 au 30/09/2024.
- Romain Ségura-confirmant une réserve technique pour le match n° 28630983 en D3 ; opposant BOURG ACCFT et BRESSANS FC.
- Fiona Buellet pour une indisponibilité du a son travail.
- Jean Yves Robin, certificat médical d'un mois à partir du 27 septembre.
- Emilien Bellon, indisponibilité les week end des 5/6 et 12/13 octobre.
- Evann Gautheret concernant ses indisponibilités les dimanches, après échange le problème a été réglé, merci à Evann pour sa compréhension et ses efforts.
- Steven Millet, indisponibilité d'un mois à partir du 9 octobre.
- Abdeltif Krimou, confirmation d'arrêt sabbatique.
- Ramazan Tatli pour préciser qu'il est désormais disponible les dimanches jusqu'à la fin de l'année.
- Samuel Pochon et Rodolphe Peyrat concernant des réserves techniques sur leur match respectif.
- Gabriel Gimenez explication concernant son absence de rapport suite à une exclusion.
- Mohamed Ben Ali justificatif d'absence a un match bien reçu.
- Kévin Forgeron demande pour une modification sur une désignation, réponse faite.
- Frédéric Fleury échange concernant le match ASTT Oyonnax/Attignat en sénior D1.
- Kévin Bonnot, Seid Kadriu, Rudy Noninckx retour concernant leur absence à la journée de rentrée des arbitres.
- Christian Chaverno (observateur) concernant un point de règlement.
- Dominique Lacosse proposition pour doubler : la CDA rappelle que les arbitres stagiaires et ceux n'ayant pas réussi ou pas passé leurs tests physiques ne peuvent pas doubler.

Courriers club :

- ✓ Bourg ACCFT confirmant une réserve technique pour le match n° 28630983 en D3 ; opposant BOURG ACCFT et BRESSANS FC.
- ✓ FC Bressans rapporte une réserve technique pour le match n° 28630983 en D3 ; opposant BOURG ACCFT et BRESSANS FC.
- ✓ L'US Replonges par l'intermédiaire de son capitaine Alan Broyer pour souligner la bonne prestation de l'arbitre Yanis Rouassi lors de la rencontre MARBOZ IV - US REPLONGES II.
- ✓ CS Chevroux concernant les désignations d'arbitre faite dans la poule du même club. Réponse faite (précision en annexe).
- ✓ ESB MARBOZ au sujet des indisponibilités dominicales d'Evann Gautheret pour exercer un autre sport. Réponse faite.
- ✓ ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC demandant une rencontre avec le président de la CDA ou un de ces membres pour parler d'une mutation d'arbitre de club « endormi ». Dossier transmis à la commission compétente
- ✓ CS Lagnieu demandant un arbitre officiel pour la rencontre : U18 D4 Poule G CSL3 - FC Ambérieu2 réponse sera faite (précision en annexe).
- ✓ AIN SUD concernant une demande de formation pour un arbitre qui ira officier dans le Rhône. La situation géographique de celui-ci étant plus proche du 69 que du 01. Réponse faite
- ✓ COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU demande d'un officiel pour la rencontre 29292002 U 15 D4 poule J - Ent Culoz Chautagne 1 vs CMV2, réponse faite.
- ✓ Courrier du FC Priay confirmant une réserve technique sur le match sénior D3 Poule A du dimanche 6 octobre Priay/Portes de l'Ain.
- ✓ Demande du club de l'ESR St Martin du Mont concernant la formation de très jeunes arbitres et la possibilité de les faire officier, la proposition a attiré l'attention de la CDA, elle est en discussion en lien avec la Ligue, nous reviendrons vers le club pour approfondir prochainement cet échange.

La CDA rappelle une nouvelle fois à tous les arbitres que tous les faits « inhabituels » dans une rencontre doivent OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'un rapport (exclusion, réserve technique, arrêt de match, etc)

La prochaine formation initiale en arbitrage aura lieu les 19, 20 et 26 octobre, des places sont encore disponibles. Nous invitons les clubs à sensibiliser et informer leurs licenciés dans leur intérêt comme dans celui du district afin d'augmenter le nombre et la qualité de nos arbitres.

Prochaine réunion mardi 15 octobre à 18h au district.

Annexe :

Suite à quelques remarques, demandes et contestations, la CDA tient à effectuer une mise au point concernant les désignations :

- 1) Les arbitres sont désignés principalement en fonction de leur niveau et de critères géographiques, et non premièrement de leur appartenance ou non à un club de la même poule que ceux sur lesquels il officie. Et cela pour plusieurs raisons
- 2) Pour les D4/D5, les poules étant composée sur des critères géographiques, si nous ne désignons pas les arbitres qui appartiennent aux clubs de la poule, ceux-ci seront donc amenés à faire énormément de km pour arbitrer chaque semaine ce que les clubs n'hésiteraient pas à nous reprocher puisque cela engendrerait des frais excessifs pour beaucoup. Nous essayons donc d'être juste pour répartir le plus équitablement possible les distances kilométriques entre les arbitres. Cela induit qu'ils arbitrent parfois des matchs de la poule de leur club.

- 3) Si nous interdisions aux arbitres d'arbitrer des matchs de leur propre poule cela réduirait considérablement les clubs qu'ils peuvent arbitrer. Ainsi en D1 ou D2 des arbitres ne pourraient pas du tout arbitrer leur niveau ou presque ce qui poserait des problèmes d'équité et là aussi les clubs pourraient nous reprocher de désigner toujours les mêmes arbitres ou des arbitres qui n'ont pas le niveau requis.
- 4) La CDA considère que ses arbitres sont honnêtes et ne font pas de « calcul » en fonction du club auquel ils appartiennent quand ils arbitrent.
- 5) La CDA a cependant bien conscience du problème et comme chaque saison elle en tiendra compte le moment venu. La règle que nous avons fixée est que lors des 5 dernières journées et plus particulièrement dans les matchs à enjeux de montée ou descente, nous ne désignons pas d'arbitres de clubs concernés et lorsque cela est possible, de clubs de la même poule.
- 6) Concernant les demandes d'arbitrage sur certaines catégories qui n'en sont habituellement pas pourvus (U15 et U18 D4, sénior D5) : la règle est que les matchs sont couverts en fonction du nombre d'arbitres disponibles de leur importance, par ordre décroissant (d'abord D1 puis D2 etc). Les autres matchs ne sont donc arbitrés que si nous avons suffisamment d'arbitres OU en cas de force majeure. La CDA précise à ce propos qu'un simple message d'un club ne peut être considéré comme un cas de force majeure. Si des évènements nécessitent qu'un arbitre soit désigné sur un match, ils doivent avoir fait l'objet de rapports et être validés par les différentes commissions du district. Nous invitons donc les clubs à anticiper et motiver leurs différentes demandes.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEUX

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

La première aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 19 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 20 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 26 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une formation de mi-saison (courant décembre) aura lieu sur les installations du club de Ambérieu FC. La date restant à définir et sera communiquée par la suite aux clubs.

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **Samedi 02 Novembre prochain** à Marboz.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le 28 Octobre : <https://forms.gle/9qv8RyAviw3myyCe8>

Inscriptions à ce jour :

| <u>U9F</u> | <u>U11F</u> | <u>U15F</u> |
|----------------------|----------------------|--------------------|
| AS MONTREAL LA CLUSE | AS MONTREAL LA CLUSE | FC DOMBES BRESSE |
| FC DOMBES BRESSE | ESB MARBOZ | ESSOR BRESSE SAONE |
| | VALSERHONE FOOT | VALSERHONE FOOT |
| | | AS ATTIGNAT |

Interdistricts U18F

Le championnat interdistricts U18F étant géré administrativement par le District de l'Isère, merci d'adresser l'ensemble de vos desideratas/remarques/... à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Championnats féminins

Nous rappelons aux clubs que les reports de matchs ne sont plus d'actualité, hors cas exceptionnel (intempéries, coupe de France F, ...). Cette organisation a été présentée lors des réunions plénières féminines de fin de saison 2023-2024 et de début de saison 2024-2025. Voir texte ci-dessous

Afin d'éviter de multiples forfaits ou repositionnement de rencontres :

- Impossible de déplacer une rencontre ultérieurement à la date imposée. Possibilité d'avancer la rencontre. (Article 30.5)
- L'ensemble des rencontres devront être jouées à la date de la dernière journée.

De plus, a été acté pour les rencontres, le passage de 5 à 3 remplaçantes (voir règlement des pratiques ci-dessous)

| | U15F à 8 | U18F à 11 | Seniors F à 8 | Seniors F à 11 |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <u>Espace de jeu</u> | Terrain à 8 60m x 50m | Terrain à 11 105m x 68m | Terrain à 8 60m x 50m | Terrain à 11 105m x 68m |
| <u>Temps de jeu</u> | 2 x 30 minutes | 2 x 40 minutes | 2 x 40 minutes | 2 x 45 minutes |
| <u>Nombre de joueuses</u> | 8 + 3 remplaçantes | 11 + 3 remplaçantes | 8 + 3 remplaçantes | 11 + 3 remplaçantes |
| <u>Taille du ballon</u> | T5 | T5 | T5 | T5 |
| <u>Arbitrage</u> | Bénévole | Officiel | Bénévole | Officiel en poule haute |

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

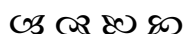
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 08/10/2024

Présents : MM. DELIANCE, VERNAY, GAUTHERON, GUTIERREZ.

Excusé : M. BOURDON



Courriers :

- Du club d'Injoux Génissiat, à propos des descentes pour la saison 23-24 en D4. Réponse faite
- De l'ACCFT Bourg sollicitant un RDV à propos de la mutation d'arbitre
- De FC Bresse Nord : Licence pour un U13 et pour faire un surclassement.
- Du FC Priay confirmant une réserve technique pour le match n° 28920679 transmis à la CDA.
- De l'AS Montréal la Cluse à propos de l'arbitrage pour un match U18 D3 poule C.
- De M. FOURNIER et de M. BERENGUER à propos du match U13 du 14/09/24.
- De l'AS Dortan Lavancia confirmant une réserve d'après-match pour le match U13 n° 29450971.
- De l'ACCFT Bourg confirmant une réserve technique pour le match D3 poule A opposé à FC Bressans 2 – Transmis à la CDA.

Dossier n° 27

– SENIORS D5 poule B –

Courrier du club de AS Vertrieu annonçant le Forfait Général de son équipe : 2

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de Vertrieu est redevable de la somme de 79 Euros au District.

Dossier n° 28

Match n° 29513914 : St Maurice de Gourdans 2 / Fareins Saône Vallée 3 – SENIORS D5 poule C – du 05/10/2024

Courrier du club de Fareins annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Fareins Saône Vallée 3 : 0 but / -1 point
- St Maurice de Gourdans 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Fareins Saône Vallée est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 29

Match n° 29512271 : Dortan 1 / ASP Oyonnax 2 – SENIORS D5 poule A – du 05/10/2024

Courrier du club de ASP Oyonnax annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- ASP Oyonnax 2 : 0 but / -1 point
- Dortan 1 : 3 buts / 3 points

Le club de ASP Oyonnax est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 30

Match n° 29429344 : CSJ Châtillon 1 / OL Rives de l'Ain 1 – U13 D3 poule G – du 14/09/2024

Réclamation du club de l'Olympique Rives de l'Ain concernant le nombre de joueurs de l'équipe de CSJ Châtillon 1 participant à la rencontre.

Réclamation recevable.

Après vérification, le club de CSJ Châtillon a bien inscrit 11 joueurs sur la feuille de match comme précisé dans les R.G du District, mais 13 joueurs ont participé à la rencontre, soit 2 ne figurant pas sur la feuille de match.

En conséquence, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CSJ Châtillon 1 (art 187 des R.G de la FFF).

- CSJ Châtillon 1 : 0 but / 0 point
- OL Rives de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Dossier transmis à la compétition compétente pour homologation.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du mardi 8 Octobre 2024

Pour les modifications de rencontres vous devez utiliser « Footclubs » ou le document « modification d'une rencontre » en ligne sur le site du district, ces documents doivent parvenir le lundi qui précède la rencontre, la commission sportive se réunissant le mardi.

Courriers Clubs :

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D4 poule B du 13 octobre.

Belley Cs : valide la modification horaire rencontre D4 poule B du 13 octobre à **15h00**.

Serrières Villebois Fc : modification horaire rencontres D5 poule B.

Vaux en Bugey Us : modification de terrain rencontres D5 poule B et C.

Thoissey Esvs : demande inversion rencontre D4 poule C du 19 octobre.

Veyle Saône Fc : accord pour inversion rencontre D4 poule C le 19 octobre à **18h00 stade** -----
-----**R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHALARONNE** (J16 inversée).

Misérieux Trévoux As : demande de modification horaire rencontre D3 poule B du 13 octobre.

Bourg Sud : valide la demande de modification rencontre D3 poule B du 13 octobre à **15h00**.

Centre Dombes Foot : demande pour avancer rencontre D5 poule F du 13 octobre **cause C.F.**

Priay Fc : doit valider la demande pour rencontre D5 poule F **au samedi 12 octobre 17h00**.

Suite au tirage de la coupe de France – T5 le 13 octobre - les rencontres sont reportées

D2 poule B

- **Guéreins Genouilleux As 1 – Feillens Us 3** le dimanche 24 novembre à 14h30.
- **OI. St Denis les Bourg 1 – Centre Dombes F. 1** le dimanche 24 novembre à 14h30.

D3 poule B

- **Guéreins Genouilleux As 2 - Centre Dombes F. 3** le dimanche 3 novembre à 12h30.

Éric CANARD, Grégory BESSET, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 8 Octobre 2024

Courriers U18 :

Dombes Bresse Fc : rencontre D3 poule E du 12 octobre **au stade C. JOININ à ST TRIVIER sur MOIGNANS.**

Foot Trois Rivières : rencontre D3 poule D du 12 octobre **au complexe sportif de MONTMERLE.**

Marboz Esb : **demande de modification horaire rencontre D2 poule A du 12 octobre.**

Essor Bresse Saône : valide la demande de modification rencontre D2 poule A le 12 octobre à **14h45.**

Courriers U15 :

Valsershône Foot : problème enregistrement score sur FMI, D3 poule B correction faite.

Centre Dombes F. : rencontre D2 poule B du 13 octobre **au stade C.R. MARTIN à VILLARS les DOMBES.**

Thoissey Esvs : rencontres D2 poule C **au stade des Petits Oiseaux à THOISSEY.**

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser footclubs ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district.

VETERANS

Réunion du 8 Octobre 2024

Vous pouvez engager une équipe pour le championnat en envoyant un e.mail.

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| <u>Accord</u> | <u>Refus</u> : Mille Etangs SC |
| - Ambérieu Fc | <u>Non renseigné</u> |
| - Côt. Luénaz Fc | - Ambronay St Jean Vx |
| - Le Mas Rillier Fc | - Bettant Js |
| - St Denis Ambutrix Fc | - Priay Fc |

Courrier de **Mas Rillier Fc** pour le championnat vétérans, 4 équipes inscrites. **(Réponse à étudier)**

Coupe René MORANDAS

Retrait de **Vaux En Bugey Us**

12 rencontres programmées pour le 18 octobre, 4 équipes exemptes.

Courrier de **Mas Rillier Fc** sur règlement :

Equipes de joueurs titulaires d'une licence senior vétérans (Libre /vétérans)

COUPE René MORANDAS (vétérans)

Coupe se pratiquant par élimination directe avec le même règlement que les coupes FAIVRE et TREMBLAY excepté les tacles qui sont interdits, sanctionnés d'un pénalty dans la surface de réparation et d'un coup-franc direct en dehors.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires d'une licence libre vétérans.

SPORTIVE FEMININES

Réunion 08 Octobre 2024

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser footclubs ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district

Courriers U15F :

Ain Sud : rencontre du samedi 12 octobre au parc des sports la Chanal à MIRIBEL.

Dombes Bresse Fc : rencontre du samedi 12 octobre au stade C. JOININ à ST TRIVIER sur MOIGNANS.

Problème de programmation pour J4-5-10-11 en attente de résolution par service informatique de la Ligue.

Courriers S.F. à 8 :

Thoissey Esvs : rencontre D1 du 13 octobre dimanche 11h00.

OI. Buyatin : accord pour rencontre D2 du 13 octobre à **11h00**.

Courriers S.F. à 11 :

Bresse Foot01 : rencontre D2 du samedi 12 octobre au complexe sportif de ST BENIGNE (synthétique).

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel important et urgent aux clubs

Les feuilles de matchs à imprimer sont sur le site du district dans foot réduit>>catégories U7, U9, U11. Pour les U13 utilisez la FMI

Lorsque pour diverses raisons la FMI est inaccessible en U13, et dans tous les cas pour les catégories U11, U9 et U7, merci d'envoyer les feuilles de matchs sous scan et non sous forme de photo. Trop souvent illisible.

Lorsque vous envoyez des mails pour des changements d'horaires, rencontres inversées, changement de lieux etc..... Précisez la lettre de la poule et la catégorie.

U13

Le calendrier des U13 est en ligne dans épreuves>>compétitions.

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent (lieux et horaires).

Certaines poules étant incomplètes (exempt), les équipes exemptes peuvent se rencontrer en matchs amicaux (pas de FMI ou feuille de match).

ATTENTION QUAND VOUS SCANNEZ LES FEUILLES DE MATCHS RENTREZ LES SCORES !!!!!

En U 13 la FMI est obligatoire. La feuille de match papier doit être utiliser quand cas de dernier recours. Merci de votre compréhension.

Festival Pitch U13 :

1^{er} Tour le 19 octobre 2024 :

Le tirage a été effectué, vous le trouverez dans Foot réduit >>U13>> festival Pitch.

Les clubs qui reçoivent doivent obligatoirement imprimer la feuille du plateau et le règlement spécifique au festival Pitch.

Changement de date :

Journée du 12 octobre :

Poule N : le match entre Misérieux Trévoux 3 et FC Veyle Saône 7 prévu le 5 octobre2024 est décalé au 12 octobre 2024.

Forfait :

Poule N : Forfait général Dombes Bresse 4, les équipes qui devaient la rencontrer sont exemptes.

Rappel feuilles de matchs manquantes :

Journée du 21 Septembre 2024 :

Poule M : Côtières Est Lyon 4 (résultat rentré, mais il nous manque la feuille de match)

Feuilles de match manquantes : Amende 9 €

Merci de nous les envoyer par mail.

Journée du 28 Septembre 2024 :

Poule K : Culoz 2 9€

Erreurs sur les amendes :

**La commission foot réduit s'excuse pour le désagrément causé aux clubs
Les clubs ci-dessous ne seront pas amendés.**

Journée du 21 Septembre 2024 :

| | |
|-------------------------------------|----|
| Poule A : Plastic Vallée 1 | 9€ |
| Ol Sud Revermont 01 1 | 9€ |
| Poule C : Plastic Vallée 2 | 9€ |
| Poule F : Valsershône 4 | 9€ |
| Poule J : Veyziat 2 | 9€ |
| Plastic Vallée Fém 6 | 9€ |
| Valsershône 6 | 9€ |
| Poule P : Ol Sud Revermont 3 | 9€ |

U11

Les calendriers sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U11 et dans épreuves>>compétitions.

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent (lieux et horaires).

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 octobre 2024 dernier délai.

Début de la 2^{ème} phase le 9 novembre.

Rappel aux clubs :

**Trop de clubs ne rentrent pas les scores et ne scannent pas les feuilles de matchs.
Pour la 2^{ème} phase les clubs seront amendés pour les feuilles de matchs manquantes.**

Infos :

Poule U : l'exempt de la poule est remplacé par Bourg en Bresse Péronnas 01 5 fém à partir du 5 octobre.

Résultats manquants :

Journée du 14 Septembre 2024 :

Poule C : Plaine Tonique 1

Poule G : Guéreins Chaneins 1

Poule J : Bourg Péronnas 3

Poule L : Veyziat ATT 4

Poule M : Culoz 2

Poule P : Ain Sud Fém 7

Journée du 21 septembre 2024 :

Poule L : Montréal 4 (résultat du match Nantua 1 / Valserhône fém 6)

Poule M: Culoz 2

Poule R : St Etienne sur Chalaronne 1

Poule S : Bords de Veyle 2

Journée du 28 septembre 2024 :

Poule E : Serrières Villebois 1

Poule I : Plaine Tonique 2

Poule K : Iznore Nurieux 1

St Martin MCV 1

Poule M : CO Plateau 1

CO Plateau 2

Poule N : Plaine de l'Ain 2

Poule O : Côtières Meximieu Villieu 3

Poule P : St Maurice de Gourdans 2

Poule Q : Mille Etangs 3

Poule R : Mille Etangs 4

Poule T : Plaine Tonique 3

Merci de nous faire parvenir rapidement les résultats par mail.

U9

Pensez à scanner les feuilles de matchs et mettre 0/0 sur une seule rencontre du plateau.

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U9 et dans épreuves>>compétitions.

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent.

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 octobre 2024 dernier délai.

Début de la 2^{ème} phase le 9 novembre.

INFORMATION IMPORTANTE ADRESSEE A TOUS LES EDUCATEURS U9

Communiqué officiel-modification lois du jeu U9 :

« Le coup de pied de réparation plus communément appelé « pénalty » doit être exécuter à présent sur la ligne des 8 m face au but (correspondant à la ligne de surface du gardien) contrairement à 6 maintenant. » complément d'information dans foot réduit U9.

Plateaux Bas Bugey-Savoie du 12 octobre 2024 :

Plateau à Belley : 10 équipes, matchs à 10h00

Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1 équipe), Peyrieu (1 équipe).

+ équipes de Savoie : G.A.P.S (2 équipes), CA Yenne (1 équipe), ES Bourget du Lac (2 équipes).

Plateau à Culoz : 10 équipes, matchs à 10h00

Culoz (3 équipes), Artemare Valromey (2 équipes), CO plateau (2 équipes).

+ équipes de Savoie : EF Chautagne (2 équipes), AS Brison St Innocent (1 équipe).

Changement de lieu :

Journée du 12 octobre 2024 :

Poule J : le plateau prévu à Hautecourt est déplacé à Meillonas (Plaine Revermont Foot).

U7

Pensez à scanner les feuilles de matchs et à mettre 0/0 sur une seule rencontre du plateau.

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U7 et dans épreuves>>Foot Animation & loisir. Si certains plateaux n'apparaissent pas, c'est que les calendriers n'ont pas été envoyer au district.

Pensez à nous renvoyez rapidement les calendriers des plateaux (dates et lieux) à footanimation@ain.fff.fr et distrit@ain.fff.fr .

Plateau du 12 octobre 2024

Poule L Bresse : Cormoz St Nizier sera absent au plateau de ST Nizier le Bouchoux.

Plateaux Bas Bugey-Savoie du 12octobre:

Plateau à Pont de Beauvoisin : 12 équipes, matchs à 14h30

CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1 équipes) + équipes Savoie : G.A.P.S (3 équipes), US Chartreuse Guiers (3 équipes), CA Yenne (2 équipes).

Plateau à Chindrieux : 13 équipes, matchs à 14h30

Culoz (3 équipes), CO Plateau (1 équipe), Angletfort (1 équipe), Artemare Valromey (2 équipes) ± équipes Savoie : EF Chautagne (2 équipes), AS Brison St Innocent (1 équipe), FC Chambotte (3 équipes).

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande de NNI pour des gymnases utilisés par le district de l'Ain pour des journées futsal : Gymnase de Val-Revermont et gymnase de Villars les Dombes.

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d'honneur de Bâgé et le passage en LED sur le terrain annexe – avis favorables par la ligue et transmis au propriétaire des installations.

Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Cosec Favier NNI 010539901 de Bourg en Bresse – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 17 octobre 2034.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal d'Arbent NNI 010140101 – classement au niveau E7 jusqu'au 30 septembre 2028.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 – rapport à effectuer par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 – travaux terminés – demande faite par la CDTIS pour lever la non-conformité.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101

Pour la CDTIS : JF JANNET